



LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'EAU

LA NOUVELLE COMPÉTENCE
« GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PRÉVENTION
DES INONDATIONS » : ENJEUX
ET CONSÉQUENCES POUR LES
COLLECTIVITÉS

16 JUIN 2015 - MONTPELLIER

PROGRAMME

CO-ORGANISÉ PAR :



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Lieu

Centre Régional de Documentation Pédagogique
1 allée de la citadelle
34000 Montpellier

Contacts

Brigitte CASTAINGS, responsable du domaine de compétences Eau et assainissement

Nathalie FONT, conseiller formation domaine juridique

Corinne GINESTET, assistante de pôle, INSET de Montpellier

corinne.ginestet@cnfpt.fr

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 a attribué au bloc communal une compétence ciblée et obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ». Cette nouvelle compétence est un enjeu majeur pour préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités à une échelle hydrographique cohérente et pour assurer la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire.

Cette journée, co-organisée avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) poursuit deux objectifs :

Définir les principaux enjeux pour les collectivités,

Analyser les réflexions suscitées par les collectivités pour l'exercice de cette compétence notamment d'un point de vue juridique, financier et organisationnel.

Cette journée s'inscrit également dans un programme de rencontres co-organisées avec l'ONEMA :

- le 24 novembre 2015, « *Gestion des milieux aquatiques dans les territoires* » à destination des publics territoriaux et des agents de l'ONEMA. Elle portera sur la gouvernance de l'eau dans les territoires (compétence, financement, jeux d'acteurs) et les enjeux techniques et sociaux-économiques de la gestion des milieux aquatiques. Cet évènement a pour objectif de donner une vision intégrée (gouvernance/technique) de la gestion des milieux aquatiques.
- le 22 mars 2016, « *Nouvelles gestions de l'eau et des milieux aquatiques* » à destination des différents acteurs dans les territoires : fonction publique territoriale, fonction publique d'Etat, établissements publics et acteurs privés. Elle vise à dresser un panorama et à débattre des nouvelles politiques publiques et questions d'actualités liées à l'eau et aux milieux aquatiques au-delà de la compétence GEMAPI : garantie de l'atteinte du bon état

écologique des masses d'eau et des milieux aquatiques, restauration de la continuité écologique, mise en œuvre des programmes de mesures dans les SDAGE et les SAGE, gestion des ouvrages sur les aspects administratifs, financiers et techniques, construction, restauration et entretien des ouvrages hydroélectriques communaux, organisation des services de police de l'eau...

MARDI 16 JUIN 2015

8h30- 9h

Accueil des participants

9h

Allocutions d'ouverture institutionnelle

Jean-Paul VOGEL, directeur de l'INSET Montpellier

Jean-Baptiste BUTLEN, adjoint sous-directeur de l'action territoriale et de la législation de l'eau ou Catherine GIBAUD, chef de bureau de la planification et de l'économie de l'eau, direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie

David LHOMME, hydrogéologue, animateur de la rencontre

9h30-11h30

Table ronde 1

Enjeux et réflexions sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par les collectivités

Comment des collectivités envisagent cette mise en œuvre? Le point de vue d'un juriste

Intervenants :

Jean-Jacques MARTINEZ, président et Thomas BREINIG, directeur, Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze (31)

Pierre Henri ILHES, président et/ou Jacques CHABAUD, directeur du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (11)

Un élu de la mission d'appui de la GEMAPI (à confirmer)

Philippe MARC, avocat à Toulouse, spécialiste en droit de l'eau

11h30-11h40

Pause

11h40- 12h40

Plénière

La nécessaire évolution de la gouvernance des cycles de l'eau

Pourquoi cette évolution semble nécessaire ?

Intervenants :

Claude MIQUEU, docteur en droit public, membre expert du comité de bassin et de la mission d'appui technique, Adour Garonne

Un élu de la Région Languedoc-Roussillon ou d'un comité de bassin membre de la mission d'appui technique Rhône Méditerranée Corse (à confirmer)

Jean-Baptiste BUTLEN, adjoint sous-directeur de l'action territoriale et de la législation de l'eau ou **Catherine GIBAUD**, chef de bureau de la planification et de l'économie de l'eau, direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie

12h40- 13h55 : déjeuner

14h-16h

Table ronde 2

La compétence GEMAPI : de quel accompagnement peuvent disposer les collectivités ?

Intervenants :

Catherine GREMILLET, directrice de l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB)

Pierre-Alain ROCHE, conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie

Matthieu PAPOUIN, directeur du département planification et programmation, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Gabriel LECAT, chef de projet « coordination des politiques concertées sur l'eau – SDAGE – référent régional GEMAPI », Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon (DREAL)

Annabelle JAEGER, présidente de l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) Provence-Alpes-Côte d'Azur, membre de l'équipe de préfiguration de l'Agence nationale de la biodiversité (à confirmer)

16h- 16h45

Témoignages

Regards croisés sur les éléments clefs de la rencontre

Nathalie LE NOUVEAU ou son représentant, directrice de projet eau, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Sylvain BARONE, chargé de recherche en science politique, IRSTEA Montpellier, UMR G-EAU et/ou **Claire DEDIEU**, thèse IRSTEA Montpellier, UMR G-EAU

16h45- 17h45

Spectacle d'improvisation théâtrale

Synthèse finale